

## Barème des Honoraires

Les honoraires ci-dessous sont révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur en fonction de la formule de révision de notre société

<i>Transaction</i>		
<i>DE</i>	<i>A</i>	<i>Honoraires TTC maximum</i>
0 €	34 999 €	6 000€ TTC
35 000 €	124 999 €	8 500€ TTC
125 000 €	469 999 €	5 000 € + 3% du prix net vendeur
A partir de 470 000 €		3,8%

Les honoraires sont fixés à la prise du mandat indépendamment du prix de vente négocié au final et sont à la charge de l'acquéreur.

<i>Location</i>				
			<i>Honoraires TTC maximum</i>	
			<i>Bailleur</i>	<i>Locataire</i>
Baux soumis à la loi de 89**	Frais d'entremise	Studio	120 €	/
		T2	80 €	/
		T3 et plus	40 €	/
	Rédaction de bail, visite et constitution de dossier		10€/m <sup>2</sup> Si zone non tendue : honoraires plafonnés à 8 €/m <sup>2</sup>	10€/m <sup>2</sup> Si zone non tendue : honoraires plafonnés à 8 €/m <sup>2</sup>
Réalisation de l'état des lieux d'entrée		3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>	
Baux à usage de stationnement	Forfait rédaction bail, visite, constitution de dossier et réalisation de l'état des lieux d'entrée pour emplacement, stationnement, parking		110 €	110 €
Baux commerciaux et professionnels	Forfait rédaction bail, visite, constitution de dossier et réalisation de l'état des lieux d'entrée pour locaux professionnels et commerciaux		/	3 mois de loyer CC

\*\* Honoraires plafonnés à 1 mois de loyer charges comprises.

<i>Gestion Locative</i>
7,40 % TTC* des sommes encaissées
Garantie de loyers impayés = 2,65 % TTC*

Barème établi le 14 mai 2024.\*

Au taux actuel de la TVA en vigueur de 20% étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.